

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Kourou du **18 lundi février 2019 au mardi 19 mars 2019 inclus**, soit 30 jours, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ARIANEGROUP pour l'exploitation de deux bâtiments (BSB et EFF) liés au programme spatial Ariane 6. Ces installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), seveso seuil haut, sont situées dans le Centre Spatial Guyanais (CSG) sur le territoire de la commune de Kourou (97310).

En application de l'article R.181-36-3 du code de l'environnement, l'installation fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) dans le cadre de la mise à jour du PPI du CSG en application de l'article L.741-6 du code de la sécurité intérieure.

La demande est introduite par la société ARIANEGROUP, Centre Spatial Guyanais - Site ELA2 – Bâtiment Kepler 97310 Kourou – Guyane Française.

M. Meryll MARTIN, dirigeant et fondateur de l'agence conseil Phronesis, résidant à Cayenne (97300) est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de la Guyane.

Le service instructeur en charge de ce dossier à la DEAL est le service Risques, Énergie, Mines et Déchets – Unité Risques Accidentels (URA). Téléphone : 0594 29 64 36 ou 0594 29 75 48 – courriel : ura.rem.d.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr – adresse : DEAL rue Carlos Fineley (pointe Buzaré) CS 76003 - 97306 Cayenne cedex.

Le dossier d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019).

Le dossier d'enquête publique est expurgé des informations sensibles, en application de l'instruction du 6 novembre 2017 et de la note du 20 février 2018 relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le public pourra formuler ses observations :

- **Par écrit** sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public à la mairie de Kourou, pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- **Par voie postale**, à la mairie de Kourou 30 avenue des Roches 97310 Kourou, à l'attention du commissaire enquêteur **M. Meryll MARTIN**;
- **Par dépôt** sur le site de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (**information du public - enquêtes publiques 2019**)

Les observations formulées par voie postale et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront déposées à la mairie de KOUROU à l'adresse indiquée ci-dessus (standard mairie : 0594 22 31 31), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exception de samedi, dimanche et jours fériés : **Lundi** 07:30-13:30 - **Mardi** 07:30-13:30 -15:00-18:00 - **Mercredi** 07:30 -13:30 - 15:00-18:00 – **Jeudi** 07:30-13:30 -15:00-18:00 – **Vendredi** 07:30 -13:30

Le commissaire enquêteur M. Meryll MARTIN recevra le public à la mairie de Kourou de 15 h à 18 h les jours suivants :

- **mardi 19 février 2019 – mardi 26 février 2019 – mardi 19 mars 2019- mardi 19 mars 2019**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Kourou, sur le site internet de la préfecture : www.guyane.pref.gouv.fr – (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

P. Le Préfet,

La chef du service
Pilotage Stratégie du Développement Durable

Isabelle GERGON